

Certificat d'identité Professionnel

Le *Certificat d'Identité Professionnel (CIP)* est un « curriculum vitae » de l'entreprise qui apporte aux clients (privés ou publics) les informations relatives à la compétence professionnelle de l'entreprise. Il lui permet de se valoriser auprès des donneurs d'ordre, notamment dans le cadre des marchés publics.

LE CIP PRÉSENTE	OBJECTIF
Les caractéristiques de l'entreprise (raison sociale, activités, assurances, formations suivies...)	Se présenter auprès de ses clients
Les références de chantier.	Répondre directement à des appels d'offres en marchés publics
<p>Le CIP fait partie des moyens officiellement reconnus de présenter ses aptitudes en marchés publics. Le CIP est donc un système simplifié au service des entreprises artisanales. Avec ce certificat, l'artisan dispose d'un document, à présenter à ses clients, présentant sa compétence professionnelle.</p>	

CONDITIONS DE DELIVRANCE :

Le CIP est délivré par les CAPEB départementales aux entreprises, adhérentes ou non, qui en font la demande.

La CAPEB vérifie la véracité des mentions figurant sur le CIP à l'aide des pièces justificatives fournies par l'entreprise.

Il est actualisé chaque année.

Des logos à afficher sur les véhicules sont mis à disposition des entreprises bénéficiaires du CIP.

Avec la CAPEB Grande Couronne Île-de-France, vous bénéficiez de tarifs avantageux sur le coût du dossier :

	TARIF ADHÉRENT	TARIF NON ADHÉRENT	ECONOMIE
 1ère demande	70€	170€	100€
 Renouvellement	65€	170€	105€

Constituer votre DOSSIER ENTREPRISE.

Contact : Cécile BOULLOT – Service Qualification

Tel : 01 34 32 33 61 – cecile.boullot@capeb-grandecouronne.fr